



## Absence injustifiées

Par **Nicokalin**, le **06/01/2019** à **06:18**

Bonjour j aimerais savoir si je suis en tord ou non . Dans mon entreprise j ai fait ma demande de congé début novembre du 21/12 au 31/12 qui ont ete accepté sans problème. Mais fin novembre ma copine qu'elle a acheter par erreur les billets d avion par erreur pour un départ le 19/12. Je demande donc dès le lendemain si c possible de partir deux jours plus tôt en congee il me répond que cela va être compliqué mais les billets étant achetée et non remboursable me dit qu'il va pas m empêcher de partir et m accorde de partir en me disant qu'il vas s arranger,il me donne donc sont accord verbale mais sans m avoir fait signer aucun accord écrit ni pour les congés inialement prévu. A mon retour je reçoit une lettre de mise en demeure et une convocation pour justifier mes deux jours d absence injustifiée du 19/12 et 20/12 alors que je penser avoir été mis en congé mais apparament non. Mon patron me fait signer ma feuille de congé que le 3/01 pour des congé du 21/12 au 31/12 me disant que cela est trop tard de mettre à partir du 19 car déjà marqué absent et l envoie de la lettre. Est ce normal de recevoir ce courrier + un avertissement et sûrement une sanction ? La convocation va arriver dans les jours à venir car pas encore la lettre